

Madame Sophie DE VOLDRE
Inside Properties
Chaussée de Waterloo 1071
1180 Uccle

Bruxelles, le 04 mars 2025,

Chère Madame De Voldre,

Concerne : renseignements du syndic article 3.94 § 1

Résidence : Dénomination : Association des copropriétaires de la Résidence LES MOUETTES sise à Woluwe-Saint-Pierre, à l'angle de l'av. des Mouettes 14 et av. Armand Scheitler 51
Numéro d'entreprise : 0830.488.759
Propriétaire vendeur : Monsieur Henri CHANTRENNE
Vente lot : B2-2D et garage B2

Faisant suite à votre courrier du 19 février 2025, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, les informations demandées.

Article 3.94 du Code civil § 1. :

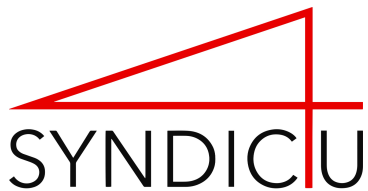
1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, visé à l'article 3.86, § 3, alinéas 2 et 3 ;

2° le montant des arriérés éventuels dus par le copropriétaire sortant, en ce compris les frais de récupération judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que les frais de transmission des informations requises en vertu du présent paragraphe et du paragraphe 2 ;

3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété ;

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu ;

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années ;



6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

1° Montant fonds de roulement & du fonds de réserve :

Montant du fonds de roulement : 12.500€

Montant du fonds de réserve : 6.979,54€

2° Arriérés dus par le copropriétaire sortant : **1.991,04 €**

Frais de mutation : **150,00 €** (frais de transmission des informations).

3° **Constitution d'un fonds de réserve à hauteur de 20.000€/an. Ce montant est appelé dans les décomptes de charges du T4-2024, T1-2025 et T2-2025.**

4° **Pas de procédure judiciaire en cours**

5° Annexes du mail.

AG du 10 janvier 2024.

AG du 28 février 2024.

AG du 02 décembre 2024.

Décomptes T1-23, T2-23, T3-23, T4-23, T1-24, T2-24, T3-24.

6° Bilan arrêté au 30 juin 2024.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ludovic Watthée
Agent immobilier agréé IPI 513 321